



LES FRIGON

BULLETIN DES FAMILLES FRIGON,
FRIGONE, FREGO, FREEGO,
FREGOE, ,FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 29 - NUMERO 1

HIVER 2022

LES FRIGON EN NOUVELLE-FRANCE DES ANNÉES 1680

Gérald Frigon¹¹⁶



On sait que Marie-Claude Chamois est partie vers Paris en novembre 1685 pour réclamer son héritage, étant devenue unique enfant vivante de feu Honoré Chamois. François Frigon lui avait signé une procuration à Québec le 2 novembre. Mais cette décision était prise depuis longtemps. Une première procuration avait été signée par François le 14 mai 1683. Qu'elle sache à ce moment qu'elle avait perdu ses frères et sœur vient de la correspondance¹ qu'elle entretenait avec sa mère. Il est probable que par cette même correspondance, la mère sut l'intention de sa fille d'aller réclamer l'héritage, la privant de l'usufruit. Sûrement pour cette raison, la mère refusa de recevoir et ensuite de reconnaître sa fille et les procès s'en suivirent.

Mais depuis quand Marie-Claude savait-elle pour le décès de ses frères et sœur? Les bateaux de la France arrivaient à Québec entre juin et août, normalement, et repartaient entre septembre et novembre. Cette procuration de mai 1683 suppose que le couple connaissait la situation depuis au moins 1682. Mais, pourquoi François Frigon vendit² sa terre aux frères Guillet en mars 1682 pour 2000 livres tout en louant la maison sur cette dite terre au taux de 140 livres par année? On doit présumer que l'intention était de se procurer de l'argent pour ce voyage en France. Donc on connaissait l'état de la famille de Marie-Claude depuis au moins 1681. Dans ce contexte, il devient intéressant de vérifier les dates de décès à Paris des frères et

sœur de Marie-Claude, soit Marie Chamois et Henry Chamois, Michel étant décédé depuis 1664 environ.

Cette recherche dans les archives paroissiales de Paris porte sur les paroisses du III^e, IV^e et XI^e arrondissement, soit les lieux de résidence connus de la famille. Pour la période de 1669 à 1681, 11 paroisses existaient dans ces trois arrondissements de Paris. De ce nombre, sept ont actuellement leurs archives numérisées accessibles sur l'internet au domaine Gallica, soit St-Gervais, St-Jean-en-Grève, St-Merri, St-Jacques-de-la-Boucherie, St-Nicolas-des-Champs, St-Sulpice et St-André-des-Arcs. Les registres de ces sept paroisses ont été visionnés pour cette période et aucun décès de Chamois n'y

(Suite page 50)

¹Tel qu'attesté par une lettre d'Anne Gasnier comme appui lors du procès de Marie-Claude à Paris en novembre 1686; Voir la chronologie commentée du procès de Marie-Claude Chamois, de Pierre Frigon⁴ dans le bulletin de l'hiver 1999.

²Contrat devant le notaire Adhémar daté du 31 mars 1682.

SOMMAIRE

Les Frigon en Nouvelle-France des années 1680	49
Le mot de la présidente	51
Au fil des archives - Dons à la paroisse	52
L'équipe du Bulletin.....	56

Postes Canada

Numéro de la convention **40069967**
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Association des familles Frigon inc.
1190, 37^e Avenue
Laval (QC) H7R 4W4

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation,
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 49)

fut trouvé. Pour ce qui est des registres de St-Paul, Ste-Marguerite, Ste-Marie –du-Temple et St-Louis, il faudrait les consulter aux archives de Paris au 18 bd Serurier, Paris XIXe, 75019, sur rendez-vous au tel. 01-53-72-41-23, courriel dac.archives@paris.fr

Mais revenons au projet de Marie-Claude d'aller chercher son héritage. Est-ce que les 2000 livres récoltées lors de la vente de la terre familiale seront suffisantes pour le voyage? Le couple en doute. En effet, François signe une entente avec Jacques Babie de Champlain, deux jours après la procuration, pour un voyage de traite³ avec trois canots de trois hommes chacun vers les Outaouais. Le voyage devra se faire de l'automne 1683 au printemps 1684 (François était toujours présent au baptême de sa fille Jeanne le 13 septembre 1683). Jacques Babie et François se réservent chacun 25 % des profits et se partageront le reste moitié-moitié, s'il y en a, après avoir payé jusqu'à 300 livres chacun aux huit payeurs engagés. Entre-temps, Marie-Claude avait signé la quittance aux frères Guillet en février 1684. Pourquoi Marie-Claude n'est pas partie à l'automne 1684? Manque d'argent? Autre raison? Peut-être les deux.

On sait qu'un des canots de l'expédition de 1683-84 fut pillé par les Iroquois et qu'un procès en responsabilité s'en suivit, mais cela ne devrait pas en être la raison principale, le premier 25 % de profit étant assuré à François, si tant est qu'il y ait eu profit pour ce voyage marqué par la perte d'un canot.

Cependant, Marie-Claude est mise enceinte à nouveau à l'automne 1684. Elle accouchera en juillet 1685. Antoine Frigon est baptisé le 27 juillet 1685 et les parrain-marraine sont son frère Jean-François, onze ans, et Marie Lafond, quatorze ans. Marie Lafond était la fille de Jean Lafond et de Catherine Sénécal, mais cette dernière accoucha d'une fille deux jours avant la naissance d'Antoine, soit le 25 juillet. On sait que Catherine Sénécal était une fille du Roy⁴ qui vint en Nouvelle-France à bord du même bateau que Marie-Claude. Elles sont probablement restées amies depuis ce jour et le couple avait peut-être été pressenti comme parrain-marraine, mais les circonstances les en ont empêchés, d'où le choix de Jean-François et Marie La-

fond comme parrain-marraine d'Antoine.

Aussitôt après son accouchement, Marie-Claude décide de partir à Paris, et les enfants seront mis en hébergement, probablement chez leur parrain-marraine. Antoine n'étant pas encore sevré, qui de mieux pour continuer l'allaitement que la mère de la marraine et amie Catherine Sénécal qui nourrit déjà sa fille Marguerite? Nous ne connaissons pas les parrains-marraines des trois plus vieux, les registres de baptême-mariage-sépulture de Batiscan n'étant conservés que depuis 1682⁵.

Voici ce que nous savons des parrains-marraines des enfants de Marie-Claude. Jeanne Frigon avait comme marraine Jeanne Dandonneau, épouse de Jacques Babie, ami de François avec qui il partagea la responsabilité du voyage de traite dont il est question plus haut. D'ailleurs, un autre voyage de traite de trois canots sera organisé par eux pour 1686-87. Et Françoise, à 5 ans, ne sera pas une grande charge pour son parrain Pierre Coutant et Marie Chaton, son épouse et marraine.

Louise Frigon est décédée en décembre 1687. Elle avait 9 ans. Nous ne savons pas qui étaient ses parrain-marraine. Souvent il était d'usage de nommer l'enfant du prénom de la marraine ou du parrain. Une seule femme de la paroisse portait le prénom de Louise, soit Louise Landry, épouse de Pierre Contant. Le couple demeurait, depuis octobre 1674, le long du fleuve St-Laurent, face à l'Île St-Éloi, c'est-à-dire très loin de François et Marie-Claude qui demeurait au nord de la rivière Batiscan, soit la septième terre à partir du fleuve. Il est donc peu probable que Louise Landry ait été la marraine de Louise Frigon.

Nous ne connaissons pas les parrain-marraine de Madeleine Frigon, née en 1676. Nous envisageons trois possibilités : Madeleine de Chavigny, épouse de Jean Lemoine, seigneur de Ste-Marie. Ils avaient habité à Batiscan avant de se construire sur leurs terres en 1674. Depuis le printemps 1676, François Frigon entretenait, par contrat daté de décembre 1675, les bêtes à cornes de Jean Lemoine et de certains autres censitaires de Ste-Marie. Madeleine Guillet, épouse de Robert Rivard qui demeurait

(Suite page 51)

³Contrat devant le notaire Adhémar daté du 16 mai 1683.

⁴Voir le 3^e de 5 articles de Gérald Frigon₁₁₆ dans le bulletin d'hiver 2013.

⁵Selon le livre « Batiscan s'érige » de Jean-Paul Foley, édition du bien public, 1981.



Bonjour à tous les membres de notre association.

Enfin nous voici à l'aube du printemps! Période de renaissance ... à tout point de vue. Nous pouvons espérer avec certitude, revoir de belles feuilles vertes dans nos arbres et du gazon nouveau sur nos terrains. On peut aussi affirmer sans se tromper que de beaux légumes frais pousseront dans nos potagers; que les oiseaux migrateurs reviendront ainsi que la chaleur du soleil qui s'installera tranquillement dans

les prochains mois.

Aussi, avec le déconfinement annoncé dernièrement par notre premier ministre, nous pouvons désormais croire à la renaissance de « notre vie d'avant la pandémie », aux réunions du Conseil, et peut-être aussi à une assemblée générale!

Nous avons tous et toutes très hâte de nous revoir, je vous dis donc à très bientôt et prenez soin de vous.

LES FRIGON EN NOUVELLE-FRANCE DES ANNÉES 1680 **Gérald¹¹⁶**

(Suite de la page 50)

dans Batiscan, plus loin le long du fleuve au sud-ouest, soit la 15^e terre de la rivière Batiscan. Ces deux hommes, de même que leur épouse, eurent de nombreuses relations avec les autres membres de leur communauté. Madeleine Pinot, épouse de Jean Ricard, habitant de Ste-Anne-de-la-Pérade. Tous deux entretenaient des relations sociales avec des habitants de Batiscan.

Nous ne connaissons pas, non plus les parrain-marraine de Jean-François Frigon. Aucun habitant de Batiscan ne portait le prénom de Jean-François. En 1674, date de naissance de Jean-François Frigon, huit habitants étaient prénommés Jean et six étaient prénommés François. Cependant, un voisin de François et Marie-Claude se nommait Jean Lariou et l'autre voisin François Saucier.

À l'automne 1689, 4 ans après le départ de Marie-Claude, le procès à Paris n'est toujours pas réglé. Il s'éternise. La famille ne peut pas rester désunie, même en l'absence de la mère. François Frigon décide de se racheter une terre à Batiscan. Jean-François a maintenant 15 ans et peut travailler sur la terre. Madeleine a 13 ans et peut s'occuper des plus jeunes, Françoise, Jeanne et Antoine de 8, 6 et 4 ans respectivement. D'autant plus que Jean Lafond signe le 11 octobre 1689 un engagement⁶ pour s'occuper du comptoir de traite de La Malbaie. Il y est mentionné que sa famille prendra la barque du Sieur Hazeur à Trois-Rivières le 4 mai 1690 pour La Malbaie. S'il hébergeait un ou des enfants de François Frigon, cela en sera la fin. Une occasion

se présente et François s'entend à la Toussaint de 1689 avec Jean Lemoine pour l'acquisition d'une terre avec habitation, grange, deux bœufs, et la charrue. Le contrat⁷ sera passé en février 1690. Jean Lemoine vend à François Frigon une terre le long du St-Laurent, non loin de la rivière Batiscan. Elle est sise au Sud-Ouest de la rivière Batiscan, entre Jean Morneau au nord-est et François Fortage au sud-ouest. C'est précisément cette terre qu'il cédera à son fils en 1710⁸ et que nous avons identifiée d'une pancarte⁹ sur la route 138 à Batiscan. François emprunte 100 % du prix d'achat de la terre au Sieur Charles Aubert Lachenaye, avec promesse de le rembourser sur demande. Peut-être François espérait-il le retour prochain de Marie-Claude avec les pécules nécessaires?

En octobre et décembre 1692, François Frigon fait deux emprunts¹⁰ de 200 et 220 livres. Devait-il commencer à rembourser son emprunt pour sa maison? On sait qu'un de ses emprunts ne fut remboursé qu'à l'automne 1704, probablement avec l'argent que Marie-Claude avait de l'héritage de son père. La terre ne devait pas rapporter suffisamment pour se payer rapidement.

En fin d'avril 1693, Marie-Claude gagne son procès à Paris. Sa mère devra faire rapport de sa gestion des biens de feu Honoré Chamois et assembler et remettre l'héritage à sa fille Marie-Claude. Marie-Claude dut en aviser son mari et lui dire qu'il lui faudra encore quelques années pour récupérer tous ses avoirs des différents créanciers. Peut-être que la

(Suite page 56)

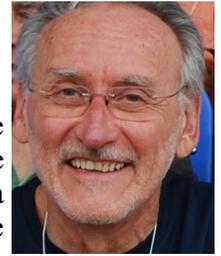
⁶Selon le texte « Histoire de Jean Lafond », écrit par Normand Houde et retrouvé en pdf sur le web.

⁷Selon le contrat devant le notaire Rageot passé à Québec le 22 février 1690

⁸Selon le contrat devant le notaire Trottain, daté du 18 mars 1710.

⁹Voir les articles du bulletin de l'automne 2005.

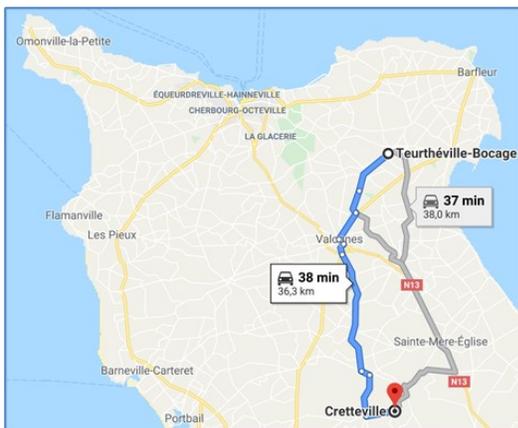
¹⁰Selon les contrats devant les notaires Roy en octobre et Normandin en décembre 1692.



Au 17^e siècle, tout comme aujourd'hui d'ailleurs, les fidèles faisaient des dons anonymes ou des dons planifiés à leur église. Les dons anonymes provenaient principalement de la quête dominicale ou du **tronc**¹ disposé derrière l'église. Cette tradition existe encore de nos jours. Enfant, tout un mystère entourait pour moi les dons que je mettais dans le tronc. Avec l'âge, le mystère a malheureusement perdu de sa saveur mais l'intérêt persiste.

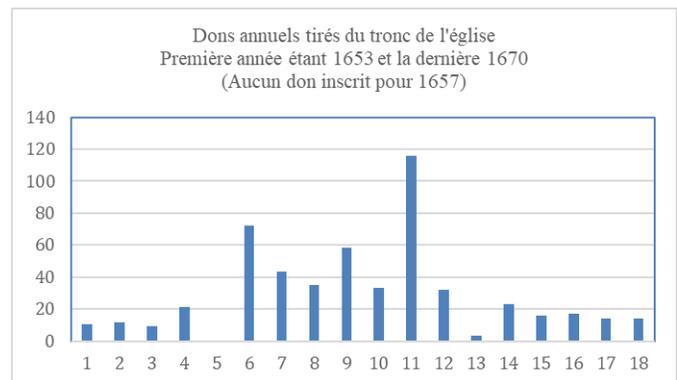
Dons anonymes

Il y a trois cent ans, le curé Pierre Hubert de la paroisse de Teurthéville-Bocage, en Normandie, tenait un compte précis de ces dons anonymes. Régulièrement, on ouvrait le tronc et comptait soigneusement l'argent devant témoins. Le dimanche de la **Sainte-Trinité**², était souvent le jour où on vidait le tronc. Dans cette paroisse, on vénérât tout particulièrement la Sainte-Trinité puisque l'église³ porte ce nom.



Église Sainte-Trinité

Dans les dernières pages du registre des baptêmes, mariages et sépulture de la période 1639-1667, le curé a systématiquement fait noter par le facturier⁴ les montants des dons reçus entre 1653 et 1670 inclusivement. Une compilation des revenus du tronc de l'église sur cette période de 18 ans montre une moyenne annuelle d'environ 32 livres. Les années 1658 et 1663 se démarquent avec des dons respectifs de 72 et 115 livres.



Savourons maintenant une page d'archive⁵ qui illustre le sérieux du curé de Teurthéville-Bocage dans le traitement des dons anonymes et met en évidence Robert Frigot, témoin, qui pourrait être de la famille Frigon, dans l'hypothèse que le nom Frigon possède plusieurs variantes en France.

Par ailleurs, notons la présence de maître Macouin, inscrit en marge du texte. Peut-être un ancêtre de Jean-Paul Macouin, généalogiste et historien à qui les Frigon doivent la découverte du lieu d'origine de leur ancêtre, François Frigon dit Lespagnol, dont les parents habitaient Cretteville en 1670.

Texte en marge

« Payé par m^e Aubin Legendre à m^e Pierre Faucilon.

Maistre Macöin, la somme de dix livres. »

(Suite page 53)

¹Tronc: « petit coffre placé dans l'église, ordinairement auprès du bénitier, et aussi ailleurs, et scellé dans le mur, au haut duquel il y a seulement une petite fente pour y jeter les aumônes des personnes charitables; le tronc d'église est primitivement un tronc d'arbre, dans lequel on a fait un creux; ce creux est recouvert d'un couvercle ». Définition tirée du dictionnaire Littré.

²La Sainte-Trinité : 8^e dimanche après Pâques.

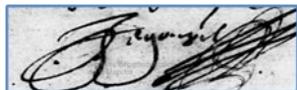
³<https://fr.wikipedia.org/wiki/Teurth%C3%A9ville-Bocage>

⁴Facturier (facteur) : celui qui tient les registres.

⁵<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774XB6DJN/5fd059902c>

(Suite de la page 52)

SIGNATURE À GAUCHE DU DOCUMENT



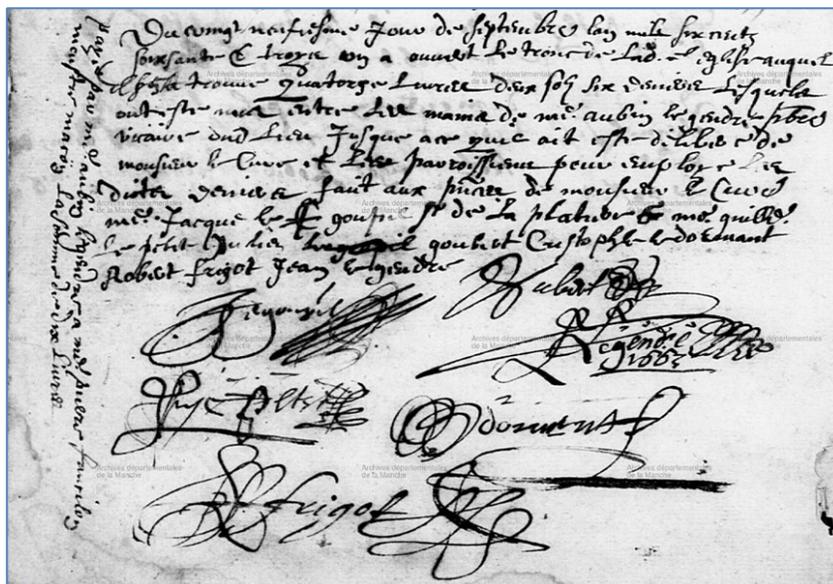
Julien Goubet



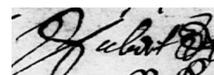
(?) Le Petit



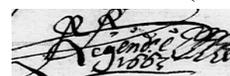
Robert Frigot



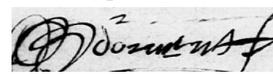
SIGNATURE À DROITE DU DOCUMENT



Pierre Hubert (curé)



Jean Legendre



Christophe Le Dormant

Texte du registre

« Du vingt neuvième jour de septembre l’an mil six cents soixante et trois on a ouvert le tronc de ladite église auquel a esté trouvé quatorze livres, deux sols, six deniers⁶. Lesquels ont esté mis entre les mains de m^e Aubin Legendre p^{tr}e vicaire dudit lieu jusque à ce qu’il ait esté délibéré⁷ et de monsieur le curé et les paroissiens pour employer les dits deniers. Fait aux pr^{es}ences de monsieur le curé et m^e Jacques Le Goupil, sieur de la Platrie, et n^{otaire} Guille Le Petit, Julien le Goupil Goubet, Christophe Le Dormant, Robert Frigot, Jean Legendre. »

Dons planifiés

Aux dons anonymes versés au tronc de l’église s’ajoutent des dons planifiés et notariés sous forme de rentes « fontices⁸ » perpétuelles versées à la paroisse.

À Teurthéville-Bocage, on a gardé trace de ces fondations pieuses dans un registre intégré au registre des baptêmes, mariages et sépultures de 1668⁹. Noter toutefois que la mention de la fondation du scapulaire de la Sainte-Trinité dont il sera question ici n’apparaît qu’au premier acte du registre. Il y a aussi une mention de rentes perpétuelles dans un autre acte, pour la fondation Notre-Dame¹⁰; également pour la fondation du Saint Rosaire¹¹. Les autres actes de donation semblent être au profit exclusif

de la paroisse.

Le registre comprend 49 contrats de rentes « fontices » perpétuelles. Une compilation des donateurs montre qu’ils sont principalement les gens ordinaires et des membres du clergé. On compte 13 prêtres et 20 personnes sans titres sur 50, soit 66 % des contributeurs.

Quant à la générosité des dons, on constate sans surprise que les plus riches cotisent plus que les gens ordinaires. La moyenne individuelle est :

- pour ceux qui portent le titre de « noble homme » : 8 livres et 11 sols;
- pour les prêtres : 5 livres, 1 sol;

(Suite page 54)

⁶ 1 livre = 20 sols = 240 deniers (1 sol = 12 deniers)

⁷ Délibérer. Le dictionnaire Furetière (1690) donne : « Consulter, regarder le pour et le contre d’une affaire, d’une proposition; juger, résoudre. »

⁸ On appelait « fondateur » ou « fondatrice » ceux et celles qui avançaient des fonds à l’église. Cela pouvait aller de la construction d’une chapelle à la simple donation pour payer la célébration de messes.

⁹ <http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774ECsmYV/a2460ae9cb>

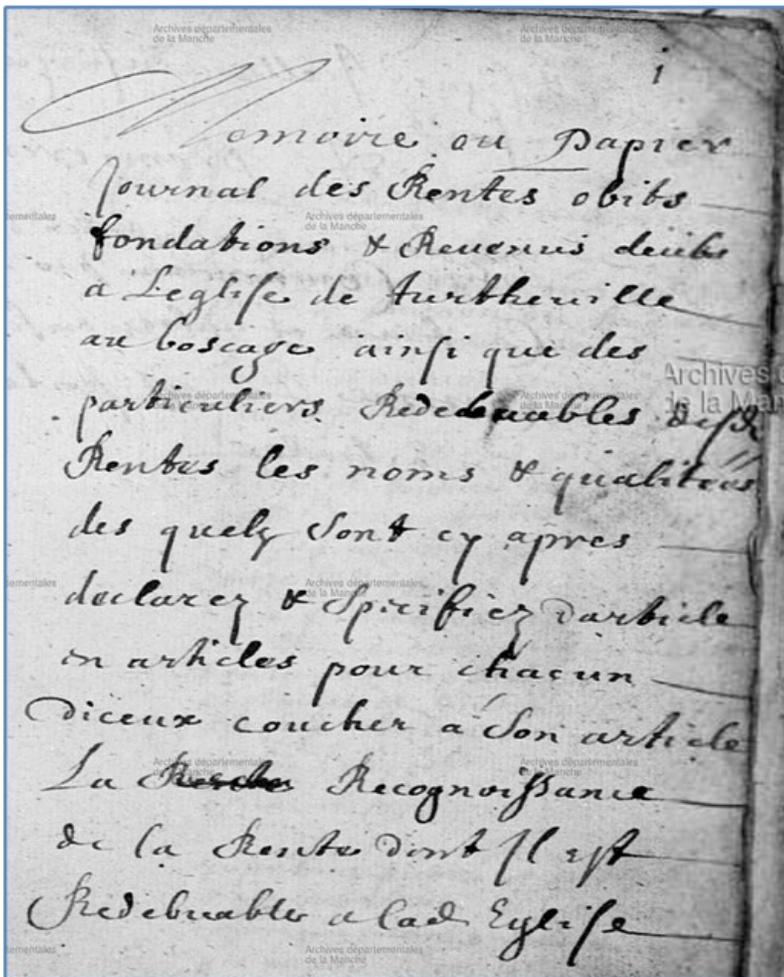
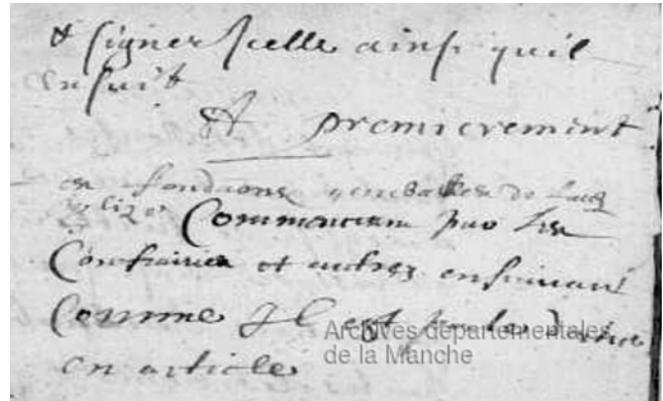
¹⁰ <http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774ECsmYV/7cecc082e96> élément 76 de 105.

¹¹ <http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774ECsmYV/547e0d50ec>, Élément 27 de 105

- pour les gens portant le titre de « maître¹² » : 3 livres et 16 sols;
- pour les gens ordinaires : 2 livres et 3 sols.

Parfois, la rente est payée en nature. Ainsi, Gilles Louri, prêtre, donne une rente de 4 boisseaux de froment¹³. Pour sa part, Jean Le Roy, de la commune de Brillevast, donne « tous ses biens meubles et héritages assis dans Teurthéville et Brillevast »¹⁴. Et Jean Duquesney y va d'une rente de 20 sols, une poule, un pain, et dix œufs¹⁵!

Voici la page d'introduction du registre¹⁶



« Mémoire ou papier journal des rentes, **obits**¹⁷, fondations, et revenus dus à l'église de Teurtheville au Boscage, ainsi que des particuliers redevables desdites rentes. Les noms et qualités desquels sont ci-après déclarées et spécifiées d'article en article pour chacun d'eux couché à son article. La reconnoissance de la rente dont il est redevable à ladite eglise et celle-ci signée ainsi qu'il ensuit. Et premièrement... »

À la page suivante on trouve la première donation¹⁸. Dans cette donation, une partie de la rente est à verser à la paroisse et l'autre à l'Ordre des Trinitaires. Celui ou celle qui signe le contrat de rente engage ses héritiers puisque cette rente est perpétuelle. Aussi, au décès, les héritiers sont convoqués par le curé et un acte consigné au registre de la paroisse confirme qu'ils acceptent de payer la rente perpétuelle. Nous nous intéresserons ici à l'acte de donation de Jean Le Monnier que le donateur avait signé devant le notaire « Robert Dil-

(Suite page 55)

¹²Maître : titre donné aux artisans qui avaient prouvé leur compétence dans leur domaine : maître boulanger, maître cordonnier, etc.

¹³<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774ECsmYV/13c72bc548> , élément 59 de 105.

¹⁴<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774ECsmYV/c49bfc65d> , élément 62 de 105

¹⁵<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774ECsmYV/985267837b>, élément 88 de 105.

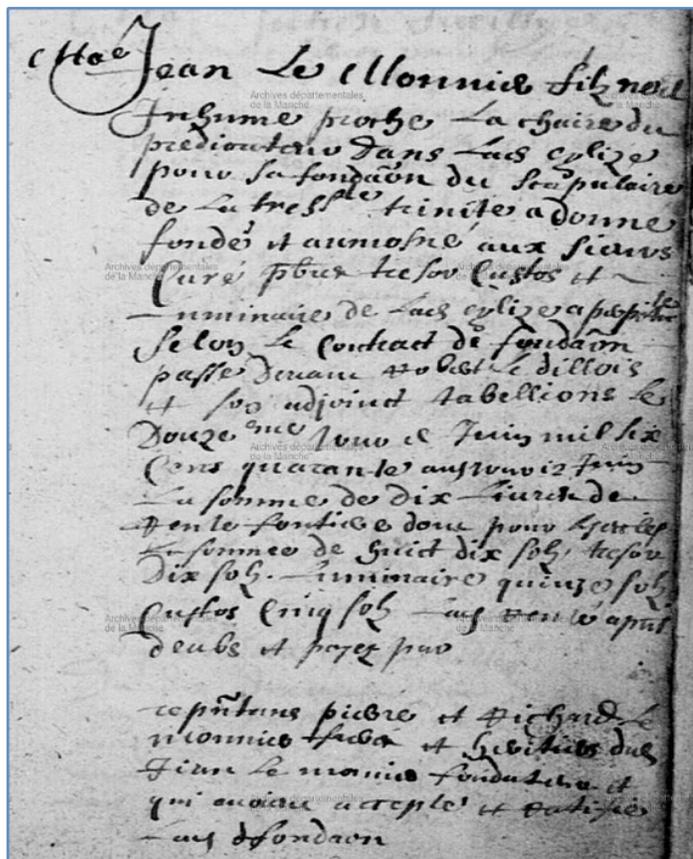
¹⁶<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774ECsmYV/a508c95230> , éléments 25 et 26 de 105.

¹⁷Obits : services religieux pour l'âme des défunts.

¹⁸<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085774ECsmYV/2d38855fc0> élément 26 de 105, page de droite.

(Suite de la page 54)

lois et ses adjoints tabellions, le douzième jour de juin mil six cent quarante ». Dans le cas présent, la rente est de dix livres. Ce qui est nettement supérieur à la moyenne de 2 livres et 3 sols des gens ordinaires inscrits dans le registre.



Les héritiers de Jean Lemonnier donneront donc chaque année, le 12 juin, une rente perpétuelle à la fondation du Scapulaire de la très Sainte-Trinité et à la paroisse. La rente se répartit comme suit : un montant de « huit dix sols » est alloué aux ecclésiastiques de la paroisse. L'expression « huit dix sols » a le même sens que l'expression « trois vingt » qui signifie trois fois vingt ou soixante²¹. La rente aux ecclésiastiques s'élève donc à huit fois dix sols, ou 80 sols (4 livres)²².

Maitre Jean Le Monnier, fils Noël, inhumé proche la chaire du prédicateur dans ladite église, pour sa **fondation du scapulaire de la très Sainte Trinité**, a donné fondé et aumonné aux sieurs curés, prêtres, trésor, **custos**¹⁹, et luminaire de ladite église à perpétuité selon le contrat de fondation passé devant Robert Dillois et ses adjoints tabellions le douzième jour de juin mil six cent quarante, audit jour 12 juin, la somme de dix livres de rente fontice dont, pour les ecclésiastiques la somme de **huit dix sols**, [le] trésor dix sols, [le] luminaire quinze sols, [le] custos cinq sols. Ladite rente à présent due et payée par (ses) représentants Pierre et Richard le Monnier, fils et héritiers dudit Jean le Monnier **fondateur**²⁰, et **qui aussi acceptent et ratifient ladite fondation**.

Au **Trésor**²³, on alloue 10 sols. Pour le luminaire servant à l'éclairage de l'église on alloue 15 sols. Quant au custos, il reçoit 5 sols. Total, 5 livres et 10 sols. On présume que le montant restant pour compléter les 10 livres de rentes allaient à l'Ordre des Trinitaires.

Pour terminer, un mot sur cet ordre religieux et son scapulaire. Saint-Jean-de-Matha fonde l'ordre des Trinitaires et des captifs en 1194. À la même époque, est créé le Scapulaire de la très Sainte-Trinité²⁴. Être donateur à la fondation donnait le droit exclusif de porter ce scapulaire fait de deux morceaux de laine blanche où se trouve la croix rouge et bleue des Trinitaires. Ces couleurs représentent la Sainte Trinité : le Père (blanc), le Fils (bleu), l'Esprit Saint (rouge).

(Suite page 56)

¹⁹Custos : « cleric chargé sous la dépendance du chanoine sacriste, de la garde des vases sacrés, des reliquaires et ornements, et généralement du trésor et de tout le matériel de l'église »

Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Slatkine, Genève-Paris, Réimpression de l'édition de Paris, 1891-1902, p. 325 (chercher « costor »).

²⁰Fondateur : qui contribue au fonds.

²¹http://www.francegenweb.org/wiki/index.php?title=Chiffres_romains_et_pal%C3%A9ographie

Voir section 2.3, « La multiplication par 20 ».

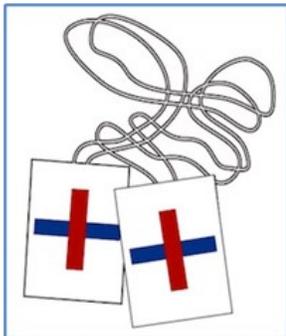
²²1 livre = 20 sols.

²³Trésor. Ce terme est ambigu. « Lieu où se gardent les titres & papiers d'une grande Maison, d'une Communauté » (dictionnaire Furetière). Est-ce un fonds pour acheter des objets de valeur (calices, peintures, etc. ?)

²⁴<https://www.traditions-monastiques.com/fr/blog/scapulaire-sainte-trinite-trinitaires-n135>

(Suite de la page 55)

La mission de l'Ordre de la Sainte-Trinité est de porter secours aux captifs et prisonniers²⁵



Saint Jean de Matha

²⁵https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_des_Trinitaires

LES FRIGON EN NOUVELLE-FRANCE DES ANNÉES 1680 **Gérald**₁₁₆

(Suite de la page 51)

missive arrivera à temps pour les derniers bateaux en partance de France vers la Nouvelle-France en cette année 1693...

En avril 1695, Madeleine Frigon se marie avec un soldat du régiment de Carignan-Soulanges, compagnie de Duplessis, originaire du Languedoc en France. Ce couple n'accédera à la propriété qu'en 1706 en obtenant une concession à St-Pierre-les-Becquets, mais depuis plusieurs années, il cultivait à ferme¹¹ une des terres de Pierre Lemoine le long du fleuve, près de l'Île-St-Éloi.

Marie-Claude fait une demande pour embarquer sur un bateau du Roi¹² en 1695, mais ne s'y présente pas. Elle refait une demande pour l'année 1696, de nouveau acceptée, mais ne s'y présente pas encore. Est-ce la récupération des avoirs qui cause ces délais ou a-t-elle pris Paris en amour au point de vouloir y rester?

À l'été 1695, Jean-François Frigon a 21 ans et les trois plus jeunes ont 14, 12 et 10 ans. Est-ce le désir d'aventure ou le besoin d'argent, François Frigon et Jean-François Frigon s'engagent pour un voyage de traite¹³ pour l'automne 95, avec retour au printemps 96. Avec Charles Lesieur et Pierre Trottier, ils achètent un permis de traite pour 1050 livres et engagent 8016 livres de marchandises. Le voyage dut être fructueux, car aucune retombée judiciaire ne s'en suivit, comme il arrivait, pour décider du partage des pertes quand une partie des fourrures était pillée par les Iroquois.

En février 1700, Jean-François Frigon et sa sœur Françoise font un mariage double. Marie-Claude Chamois est toujours absente. Elle ne reviendra qu'en 1704¹⁴, mais pour retourner à Paris l'année suivante. Dans sa donation¹⁵ en 1710, François Frigon avait tiré un trait sur l'héritage de son beau-père et demande à ses enfants de ne prendre aucune démarche pour en faire réclamation.

¹¹Selon l'inventaire des biens de Pierre Lemoyne devant le notaire Trottain, daté du 1^{er} décembre 1704. « À ferme » signifie loué.

¹²Voir l'article de Pierre Frigon₄ dans le bulletin du printemps 2007.

¹³Selon le contrat devant le notaire Adhémar, daté du 12 juin 1695.

¹⁴Voir article de Pierre Frigon₄ dans le bulletin d'hiver 2003.

¹⁵Selon le contrat devant le notaire Trottain, daté du 18 mars 1710.

Responsable du comité du bulletin et du montage

- François Frigon₁₃₀

Rédaction et révision des textes en français

- Gérald Frigon₁₁₆
- Pierre Frigon₀₀₄

Rédaction, traduction et révision des textes en anglais

- Claire Renaud-Frigon₂₇₉

Assistée par:

- Jacques Frigon₁₀₄